

**Procès-Verbal de la séance du
14 novembre 2023**

Etaient présents :

Jean MARX, Maire
Valérie SACRÉ, Philippe CHÊNE, Marion DEMAY, Michel NOËL, Audrey GARDEBLED, Michel DUMONT, Dominique MARCOUX, Lionel CORDIER, adjoints au Maire,
Guy BIGIN, Edith LAPIE, Dominique GODART, Christophe PRUDHOMME, Véronique BALTAZART, Valérie DUMOULIN, Sylvie RICHY, Cédric THIRY, Aurélie AUBRY, Evelyne GEORGE, Jean-Louis RUMÉRIO, Valérie LOPPIN, conseillers municipaux,

Pouvoirs :

Dominique BERGER à Guy BIGIN
Patrick MECHERI à Cédric THIRY
Sophie CHAMPY à Marion DEMAY
Benjamin CHAUVEAUX à Véronique BALTAZART
Aurélie ALVES ARAUJO à Valérie SACRE
Clotilde MORVAN à Christophe PRUDHOMME
Sébastien DELVAL à Evelyne GEORGE
Barbara ROMANIUK à Valérie LOPPIN

Absents :

Secrétaire de séance : Christophe PRUDHOMME

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 12 septembre 2023
2. Convention d'objectifs 2023-2024 avec l'Association Cormontreuil Tennis Club
3. Rapport d'activités 2022 de la communauté urbaine du Grand Reims – Information au conseil municipal
4. Constitution d'une provision pour restes à recouvrer sur compte de tiers
5. Cession de parcelle à deux riverains – rue Breyer
6. Cession de parcelles à trois riverains – rue des Fleurs
7. Modalités de concertation pour la modification du PLU
8. Réduction de loyer pour le cabinet d'orthophonie au regard des désagréments de travaux de toiture
9. Tarifs de location des salles au 01/01/2024
10. Création de postes – Mise à jour du tableau des effectifs

2023-7-1- Approbation du Procès-Verbal du 12 septembre 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	26	26	-	2

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Procès-Verbal du 12 septembre 2023.

2023-7-2 - Convention d'objectifs 2023-2024 avec le Cormontreuil Tennis Club

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	24	24	-	5

Rapporteur : Valérie SACRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention d'objectifs 2023-2024 avec l'Association Cormontreuil Tennis Club (CTC) et autorise M. le Maire à signer cette convention.

2023-7-3 - Rapport d'activités 2022 de la communauté urbaine du Grand Reims

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	-	-	-	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activités 2022 de la communauté urbaine du Grand Reims.

2023-7-4 – Constitution d'une provision pour restes à recouvrer sur compte de tiers

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	29	29	-	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide en vertu du principe de sincérité budgétaire d'inscrire au budget 2023 le montant de 7 600 € au compte 6817 (Ch. 042) pour la dépense en fonctionnement et au compte 4912 (Ch. 040) pour la recette en investissement.

2023-7-5 – Déclassement et désaffectation d’usage public de parcelle en espace vert rue André Breyer

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	24	24	-	5

Rapporteur : Audrey GARDEBLED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le déclassement et la désaffectation de l’usage public d’une parcelle en espace vert cadastrée AB 273 pour une surface totale de 860 m² située au niveau de la rue André Breyer.

2023-7-6- Déclassement et désaffectation d’usage public de parcelles rue des fleurs

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	28	28	-	1

Rapporteur : Audrey GARDEBLED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le déclassement et la désaffectation de l’usage public de parcelles en espace vert cadastrées AM 631a, AM 631b et AM 632a situées au niveau de la rue des fleurs.

2023-7-7- Cession de parcelle rue André Breyer

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	24	24	-	5

Rapporteur : Audrey GARDEBLED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’autoriser M. le Maire à signer l’acte de cession d’une parcelle d’une surface totale de 860 m² cadastrée AB 273 située au niveau de la rue André Breyer pour un prix de 30 €/m² hors frais de notaire excepté le chemin d’accès pour lequel le prix sera minoré de 10% pour l’un des deux riverains.

2023-7-8 – Cession de parcelles en espace vert rue des fleurs

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	28	28	-	1

Rapporteur : Audrey GARDEBLED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’autoriser M. le Maire à signer l’acte de cession de parcelles en espaces verts cadastrées AM 631a, AM 631b et AM 632a situées au niveau de la rue des fleurs au prix de 30 €/m² hors frais de notaire.

2023-7-9 – Modalités de concertation pour la modification du PLU

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	29	29	-	-

Rapporteur : Audrey GARDEBLED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que dans le cadre de la nouvelle procédure de modification du PLU, une réunion publique ainsi qu'une exposition dans le hall de la mairie seront organisées au titre des modalités de concertation du public.

2023-7-10 – Réduction de loyer pour le cabinet d'orthophonie

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	29	29	-	-

Rapporteur : Lionel CORDIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que suite aux travaux de toiture réalisés et qu'au regard des désagréments alors subis par les locataires du cabinet d'orthophonie, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant d'annulation des loyers de l'année 2023 pour une durée de 1 mois.

2023-7-11 – Tarifs des locations de salle

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	29	29	-	-

Rapporteur : Michel NOEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs suivants :

Salle polyvalente :

	Salle 100m ²	Salle 150 m ²	Salle centrale	Salle 100 m ² +centrale	Salle 150 m ² +centrale	Salle totale
Habitants	240 €	310€	410 €	650€	720€	820€
Extérieurs	400€	510€	670€	1070€	1180€	1340€

Caution : 500€/salle

Associations de CORMONTREUIL :

50 % du montant de la salle totale soit 410 € pour le week-end quel que soit la salle utilisée

Si plusieurs locations ont lieu le même week-end, ce tarif sera divisé par le nombre d'associations utilisant la salle le même week-end (410€/nombre d'associations)

La commune se réserve le droit de prêter gratuitement la salle polyvalente pour des manifestations

particulières.

Salle Mairie :

	Week-end	Journée ou quelques heures
Particuliers	156€	50€
Associations de Cormontreuil	156€	50€
Personnel Municipal actif et retraité	78€	
Elus en activité	78€	
Syndic de copropriété		80€
Assemblée générale des associations de Cormontreuil	gratuit	

Caution : 500€

Associations créant du lien, de la solidarité : Gratuité, dans la limite des dispositions prévues ci-dessous, la mairie se réservant toutefois le droit d'annuler les activités en cas de besoin.

- Club de la Bonne Humeur : Le club disposant déjà d'une salle mise à disposition gracieusement, la gratuité est accordée pour une partie de la salle mairie et/ou de la cuisine selon un calendrier défini à l'avance, dans la limite d'une à deux fois par mois.
- Rev en Champagne : Dans la limite d'1 fois par semaine.
- Fnaca : Dans la limite d'1 fois par semaine.

Salle d'exposition Suzanne Tourte :

Association ou particulier de Cormontreuil	50€ du jeudi au mardi
Association ou particulier extérieur	200€ du jeudi au mardi

Caution : 500€

Salle Saint François Xavier :

Une journée jusque 20 heures	150€
Le week-end complet jusque 20 heures	200€

Caution : 500€

2023-7-12- Modification du tableau des effectifs au 1er décembre 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
21	24	24	-	5

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs au 01/12/2023,

➤ En créant :

- 2 ETP d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 1 ETP d' adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 ETP d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

➤ En supprimant :

- 3 ETP d'adjoints techniques
- 1 ETP d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean MARX déclare la séance close à **18h45**

le Maire, Jean MARX	Le secrétaire de séance, Christophe PRUDHOMME